

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 17 décembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 27      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 11 décembre 2018 s'est réuni le lundi 17 décembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, GALDIN Nicole , BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, HOSPITAL Michel, BRETAGNE Karine, CILLIERES Charles, DE LAMARLIERE Sylvie, MARCHAND Jean-Pierre

Pouvoirs : de DE LAMARLIERE Sylvie à GALDIN Nicole, de MARCHAND Jean-Pierre à BALLEREAU Catherine, de HOSPITAL Michel à LABARDIN Philippe, de BRETAGNE Karine à MAHIEU Anne, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël

-----  
**I.41**

**Publication d'un arrêté de péril ordinaire à la Conservation des Hypothèques**

Monsieur LABARDIN informe le Conseil Municipal qu'un arrêté de péril ordinaire a été rédigé pour deux immeubles situés aux n°6 et 14 rue Fourton à Marmande, section EZ n°0093 ET 0182, appartenant aux conjoints ESPIET.

Afin que cet arrêté puisse être opposable à d'éventuels acquéreurs et tiers, il est nécessaire de le publier à la Conservation des Hypothèques.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Maître SAURS pour procéder à cette publication.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

- Approuve** la publication à la Conservation des Hypothèques de l'arrêté de péril ordinaire susvisé, portant sur les parcelles cadastrées section EZ n°93 et 182.
- Décide** de désigner Maître SAURS pour procéder à cette publication.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32  
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 18 décembre 2018

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 21/12/2018  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 21/12/2018.

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

